



Naturalisation par décret après retrait de nationalité française

Par **Noura 111**, le **20/08/2017** à **20:39**

Bonjour

Je suis arrivée en France en 2000 suite à un mariage avec un français. Naturalisée en 2002 mais malheureusement on m'a retiré la nationalité française car la demande de divorce était avant l'enregistrement de la nationalité. Donc j'étais française de 2002 au 2014.

Suite à ça l'administration m'a délivrée un titre de séjour exceptionnel de 10ans

Février 2015 j'ai fait ma demande pour être naturalisée par décret, l'entretien était en novembre 2016. J'ai envoyé des mails pour savoir l'avancement de mon dossier la préfecture de Grenoble ne répond pas et reze m'a répondu que mon dossier n'est pas enregistré.

Je suis démotivée je ne sais pas ce que je dois faire

Merci de me répondre

Sachant que mon ex mari était violent

Par **amajuris**, le **21/08/2017** à **00:41**

bonjour,

en principe, vous auriez du recevoir un récépissé à la dépose de votre dossier.

voir ce lien:

<http://https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15832>

salutations